Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2024/18

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 1
« Commande publique»

SOUS-DOMAINE : 1.3
« Conventions de Mandat»

OBJET :
Contrat Groupe d'Assurance Statutaire

Le nombre de conseillers Municipaux en service est de : 11

CONVOCATION C.M. EN DATE DU : 20/09/2024

AFFICHAGE EN DATE DU : 27/09/2024

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU : 27/09/2024

CERTIFIEE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION LE :

PAR DELEGATION LE : .....
(signature)
Prénom NOM

Séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2024 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Stéphane SAOUMA, Frédéric DAUVIN, Axelle FOUGA,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Sabrina MAHIEU, Myriam MECHRAOUI, Armelle DE RIVOYRE, Pierre DELPERIE, Régine SEJALON

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

Le Maire rappelle :
Qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, « les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités qui le demandent, des contrats d'assurances les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L.416-4 du code des communes et 57 de la présente loi, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels ».

Le Maire expose :
Que le CDG a communiqué à la commune les résultats du marché lancé pour le renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires la concernant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide

Article 1er :
D'accepter la proposition ci-après du Centre de Gestion :

Assureur : **CNP Assurances**

Courtier : **Willis Towers Watson France**

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2025

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve d'un préavis de 6 mois

Conditions :

Type d'agents	Risques assurés	Franchise Maladie ordinaire	Taux
CNRACL	Tous les risques	**15 jours**	**7,61%**
IRCANTEC	Tous les risques	**15 jours**	**1,02%**

AGEDI
Dépôt PREFECTURE DE CARCASSONNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/09/2024
011-211101753-20240926-DE_2024_018-DE

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du CDG au titre de la réalisation de la présente mission facultative.

Article 2 :
D' autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

ADOPTE À L'UNANIMITE ;
VOTE CONTRE : **0**.....
S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : **0**.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 26 septembre 2024

Le secrétaire de séance
Christophe BRUNEL

Le Maire d'ISSEL,
Henri POISSON

MAIRIE D'ISSEL
R.F.
(Aude)

AGEDI
Dépôt PREFECTURE DE CARCASSONNE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/09/2024
011-211101753-20240926-DE_2024_018-DE